

Questions orales

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le ministre d'État (Petites entreprises) a fourni de très importants renseignements à la Chambre sur les avantages que le budget va procurer aux petites entreprises. Il s'agit d'une source importante d'expansion, d'innovation et de création d'emplois au Canada.

M. Wilson: Plus maintenant.

M. Gray: L'objectif général du budget est de créer un climat propice à la croissance et à la création d'emplois. Je suis étonné que mes honorables amis ne s'en soient pas rendu compte.

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX
SUR LES IMMOBILISATIONS

M. Chris Speyer (Cambridge): Ma dernière question supplémentaire, madame le Président, s'adresse au ministre des Finances qui saura y répondre, je l'espère. Le ministre sait que des mainmises fiscales massives prévues par le budget, aucune n'est plus considérable que celle des deux milliards de dollars que le gouvernement s'appropriera sur une période de trois ans en limitant les dégrèvements fiscaux sur les immobilisations. C'est en 1972 que le régime de dégrèvements pour le secteur manufacturier fut instauré par l'honorable John Turner. Nos manufactures créent 20 p. 100 de tous les emplois au Canada. Comment le ministre peut-il justifier la confiscation de deux milliards de dollars du secteur privé et leur transfert au secteur public?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il ne saurait être question de justifier une situation qui n'existe pas. Si le député comprenait la situation, il saurait que les recettes globales du gouvernement du Canada n'augmenteront pas du fait du changement prévu dans les dégrèvements fiscaux sur les immobilisations. Le montant global des impôts n'augmentera pas d'un sou. Le député n'est pas au courant. Il devrait commencer par comprendre le budget avant de prendre la parole et de poser des questions.

● (1420)

Des voix: Bravo!

LES EXEMPTIONS D'IMPÔT POUR DES PERSONNES À CHARGE À
L'ÉTRANGER

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je pose aussi ma question au ministre des Finances. Jeudi dernier, lorsqu'il a présenté son budget, les contribuables ont appris qu'ils ne pourraient plus déduire les sommes d'argent qu'ils envoient à l'étranger pour aider leur mère, leur père ou leurs grand-parents. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre quelle distinction il fait entre les sommes qui servent à subvenir aux besoins de parents qui habitent Brampton, Georgetown, Toronto et Vancouver et celles desti-

nées aux parents habitant Londres, Tel Aviv, Athènes ou Rome?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député attire l'attention sur le changement qu'on apporte aux exemptions qui peuvent être réclamées pour les personnes à charge à l'étranger. Il voudra peut-être examiner les faits qu'a présentés le ministère du Revenu national. Ils révèlent que ces exemptions donnent lieu à d'énormes abus car un grand nombre sont réclamées pour des étrangers à charge qui n'existent pas. Le ministère du Revenu n'a par ailleurs aucun moyen efficace de vérifier si ces exemptions ne sont pas utilisées frauduleusement. C'est le ministère du Revenu national qui a conseillé d'apporter ce changement.

Si le député tient à l'équité du régime fiscal . . .

M. McDermid: Il n'y a pas d'équité.

M. MacEachen: . . . il devrait tenir à une exclusion qui refuse à certains contribuables ce dont les autres ne bénéficient pas. C'est l'effet qu'a ce changement.

Le député cherche à détourner l'attention du souci d'équité qui motive cette proposition.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE SYSTÈME

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, si le système donne lieu à des abus, pourquoi le gouvernement ne poursuit-il pas les auteurs de ces abus au lieu de supprimer le système?

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Pourquoi le ministre ne modifierait-il pas le système au lieu de pénaliser ceux qui aident légitimement des personnes habitant à l'étranger qui sont à leur charge; bien souvent, ces personnes ont absolument besoin de cette aide pour survivre. N'est-ce pas là un autre subterfuge du ministre des Finances pour ramasser un peu plus d'argent et n'est-ce pas une nouvelle occasion pour le gouvernement libéral de s'en prendre à la famille?

M. McLean: Il a arraché le bon grain avec l'ivraie.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il n'y a rien dans ces propositions qui empêchent certains citoyens d'aider des personnes à leur charge habitant n'importe quel pays du monde. Le but de cette proposition, c'est d'accorder une exemption pour les personnes qui sont directement à charge, c'est-à-dire pour les conjoints et les enfants.

M. McDermid: Il n'y a pas d'abus alors.

M. MacEachen: Il semble que ce soit raisonnable. N'importe quel citoyen reste libre d'envoyer de l'argent à des personnes à sa charge vivant à l'étranger. Dans ce cas, on ne peut pas déduire cette somme pour essayer de payer moins d'impôt. Voilà la différence.